



L'an deux mille vingt-trois le 19 du mois d'octobre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 12 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. CRESPIY Jean Claude – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja

M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – Mme BONNEAU Sophie – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean – M. BRIDARD Franck – M. DEIDLER Franck – M. HENCK Dominique – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MATHIEU Denis – M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. GOETZ Sébastien

Procurations : M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. ORY Denis

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : 44 **votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 38

Pouvoirs : 6

Excusés : 2

Votants : 44

Date d'affichage : 23 octobre

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre

Absentions :

FINANCES

08/10/2023

Accord cadre pour la préparation de repas pour les sites multi accueils petite enfance – résiliation du marché

Chantal CHERY, vice-présidente en charge de la petite enfance rappelle le marché à procédure adaptée, pour la fourniture de repas pour les sites multi accueils notifié en juillet 2022 à la société LITTLE COOKERY COMPANY.

Vu l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans activité – L641-1 en date du 06 juin 2023

Vu la nomination de Maître Eric BOGELMANN de Nancy, en qualité de liquidateur judiciaire

Vu la mise en demeure adressée à Maître BOGELMANN pour connaître les éventualités de reprise du contrat

Considérant qu'à ce jour, et sans réponse du liquidateur dans le délai de 1 mois, la collectivité peut résilier le marché notifié à LITTLE COOKERY COMPANY, sans indemnité de résiliation.

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- **D'autoriser** le Président à résilier le marché de fourniture de repas pour les sites multi accueils signé avec la société LITTLE COOKERY COMPANY
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents afférant à cette résiliation

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à résilier le marché de fourniture de repas pour les sites multi accueils signé avec la société LITTLE COOKERY COMPANY
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à cette résiliation



CLAUDE THOMAS
2023.10.24 15:35:22 +0200
Ref:20231024_114601_1-1-O
Signature numérique
le Président

